

## SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024

## DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 17

Procuration 2

Votants 19

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 05/12/2024

Date d'affichage de la convocation : 06/12/2024

Date d'affichage de la délibération : 17 DEC. 2024

Etaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD, VERGER, JAIME.

## Ont donné procuration :

Monsieur Robert JORDAN a donné procuration à Madame Marion RIVOIRE.

Madame Lucie GLEYESSES a donné procuration à Madame Mélissa MIERE.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2024-101 Approbation d'une convention type entre la mairie de Toulouse et les communes de Toulouse Métropole en matière de dispositif mobile pour les demandes de cartes d'identité et de passeports***Exposé*

Madame le Maire expose à l'assemblée que sur le territoire de la commune de Toulouse, le service des Formalités administratives propose pour l'enregistrement des demandes de cartes d'identité ou passeports des visites à domicile ou dans les EHPAD.

Ce dispositif de recueil mobile est destiné aux personnes dans l'incapacité de se déplacer. Même si les demandes d'intervention à domicile ou dans les EHPAD sont très minoritaires par rapport aux demandes de titres d'identité enregistrées en mairie, il n'en demeure pas moins que ce dispositif constitue un service de proximité essentiel pour les habitants à mobilité très réduite.

A ce titre, il est proposé que ce dispositif, porté par la Mairie de Toulouse, s'étende à toutes les communes de la métropole toulousaine qui le souhaitent.

Pour ce faire, des conventions entre la Mairie de Toulouse et les communes parties prenantes seront proposées.

Elles fixeront les modalités pratiques et les obligations des parties. Un modèle de convention type est présenté en annexe.

Le dispositif proposé aux communes se décline comme suit. Les demandes seront adressées au service des Formalités Administratives de la Mairie de Toulouse par les mairies elles-mêmes saisies par des habitants.

Après examen des demandes selon des critères communs, les usagers seront contactés directement pour préciser les pièces à fournir et fixer un créneau de rendez-vous. Un planning de déplacement serait établi en fonction de la géographie et de l'urgence. Les agents du service des Formalités Administratives de la Mairie de Toulouse, dument habilités, effectueront les visites à domicile ou dans les EHPAD (recueil de la demande, prise des empreintes et remise des titres).

Chaque déplacement fera l'objet d'un paiement forfaitaire par la commune concernée sur la base d'un relevé annuel.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

- D'approuver cette convention telle que présenté en annexe,
- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

La délibération est adoptée à :

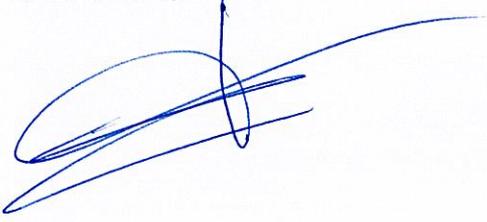
19

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

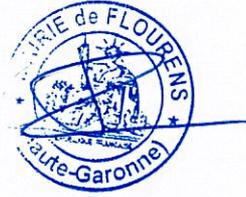
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 13/12/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES



La Maire,  
Marion RIVOIRE



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 031-213101843-20241211-CM1211\_2024101-DE

